

Aux Fédérations,
Aux Plateformes de Concertations en Santé mentale ;
Aux Centres de références,
Bonjour à tous,

Vous trouverez ci-joint le communiqué de presse qui explique les nouvelles mesures de soutien supplémentaires pour faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences que le Gouvernement wallon vient d'adopter.

Concernant **les mesures dans le secteur de la santé mentale** et des assuétudes, l'aide apportée est la suivante :

2.1.1. Centres de Revalidation Fonctionnelle (CRF) :

Afin d'absorber les surcoûts engendrés par la gestion de la résurgence de la crise sanitaire COVID 19, une nouvelle aide exceptionnelle de 400 euros par lit est octroyée à chacun des CRF offrant une prise en charge de type résidentielle et de 250 euros par place pour les CRF de type ambulatoire.

Montant du budget :

- secteur résidentiel : 164.800 euros qui correspondent à 412 lits * 400€ ;
- secteur ambulatoire : 229.000 euros qui correspondent à 916 places * 250€.

L'impact budgétaire de cette mesure est de **393.800 €**.

Il est en outre proposé de prolonger la période d'immunisation jusqu'au 31 mars 2021.

2.1.2. Maisons de Soins Psychiatriques :

Afin d'absorber les surcoûts engendrés par la gestion de la crise, il est proposé d'octroyer une nouvelle aide exceptionnelle de 400 euros par place agréée aux CRF (788 places agréées en Région wallonne).

L'impact budgétaire de cette mesure est **315.200€**.

Il est en outre proposé de prolonger la période d'immunisation jusqu'au 31 mars 2021.

3.5.3. Concertation autour du Patient Psychiatrique :

Il est proposé de prolonger la période d'immunisation jusqu'au 31 mars 2021.

3.5.4. Initiatives d'Habitations Protégées :

Il est proposé de prolonger la période d'immunisation jusqu'au 31 mars 2021.

3.5.5. Plateformes des soins palliatifs (croisement des politiques avec le secteur aîné)

- Renforcer les 8 plateformes en soins palliatifs sur le territoire wallon, via :
 - o l'engagement de professionnels de soins de santé mentale ou spécialisés via le financement de l'équivalent de 16 ETP pour un an. Ces ETP seront répartis sur le territoire à l'issue d'une concertation avec les plateformes et en fonction de la densité de population wallonne : 16 ETP X 60.000 euros = 960.000 euros ;

- une enveloppe de frais de fonctionnement mobilité (3000€/ an par ETP) : 16 ETP X 3000 euros = 48.000 euros.
- L'impact budgétaire annuel de cette mesure est de 1.008.000 €.
- Octroyer un montant forfaitaire de 5.000 € par plateforme. L'impact budgétaire de cette mesure est de **40.000 €**.

3.5.6. Services Assuétudes en Wallonie :

L'AViQ agréée et finance 26 services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes répartis en 12 zones géographiques. Les services ont pour missions spécifiques : d'assurer l'accueil et l'information des bénéficiaires, de proposer un accompagnement psychosocial individualisé, une prise en charge psychothérapeutique et médicale, des soins, tout en promouvant une réduction des risques liés à ces dépendances.

Face à l'anxiété et au signalement de cas « Covid positif », l'aide aux personnes fragilisées et marginalisées requiert un équilibre entre « mesures de protection » et « continuité des suivis et des soins ». Le sentiment d'isolement s'accroît dans la prise en compte des réalités spécifiques.

Il est donc important de prévenir, détecter et traiter les problèmes de santé mentale qui peuvent émerger et augmenter dans ce contexte mais aussi de réduire la détresse vécue par une partie de la population.

Au regard de l'augmentation des contaminations, il est primordial de renforcer les services qui prennent en charge les assuétudes en Wallonie afin d'accroître fortement la prise de contact avec l'utilisateur mais aussi de maintenir une continuité dans les soins. Pour cela, il est impératif d'accentuer les maraudes, le développement en réseau et d'intensifier les partenariats avec les acteurs de l'action sociale au sein de la cité.

Concrètement, il s'agira de renforcer les 26 services d'assuétudes répartis sur le territoire wallon, via :

- l'engagement de professionnels des soins de santé mentale ou spécialisés via le financement de l'équivalent de 26 ETP : 26 ETP X 60.000 euros = 1 560.000 euros ;
- une enveloppe de frais de fonctionnement mobilité (3000€/ an par ETP) : 26 ETP X 3000 euros = 78.000 euros.

L'impact budgétaire de cette mesure est de **1.638.000 €**.

Il est également proposé d'octroyer un montant complémentaire forfaitaire de **5.000 euros** par service (26 services agréés).

L'impact budgétaire de cette mesure est de **130.000€**.

Le budget global en faveur des services d'assuétudes est de 1.768.000 euros

3.5.7. Services de Santé mentale :

Il est proposé d'octroyer un montant complémentaire forfaitaire de 5.000 euros par service et pour les 105 antennes.

L'impact budgétaire de cette mesure est de **525.000 €**.

Bien à vous



François Leclercq
Conseiller Cellule Santé
Santé mentale et Assuétudes
Gens du Voyage

Cabinet de Christie Morreale
Vice-Présidente du Gouvernement wallon, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé,
de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.

- 2, rue Kefer – 5100 Jambes
- +32 (0)81 234 180
- +32 (0)486 023 300
- francois.leclercq@gov.wallonie.be

